

## MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

- Mission de consultance en matière statistique - Analyse des besoins

Publié le : 2008-02-05 N. 001522 Page : 2351

---

Avis de marché

Services

Section I. Pouvoir adjudicateur

I.1) Nom, adresse et point(s) de contact : Ministère de la Communauté française, 44, Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles, Belgique

Point(s) de contact : Service de la Recherche, à l'attention de Jean-Claude TORFS (Secrétariat général - Service de la Recherche)

Tél. (32-2) 413 36 41, fax (32-2) 413 35 63

E-mail : d.i.recherche.cfwb.be

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.servicerecherche.cfwb.be>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Ministère de la Communauté française, 44, Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles, Belgique, à l'attention de Dominique SIMON (Secrétariat général - Service de la Recherche)

Tél. (32-2) 413 24 27, fax (32-2) 413 35 63

E-mail : dominique.simon@cfwb.be Adresse internet : <http://www.servicerecherche.cfwb.be>

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Ministère de la Communauté française, 44, Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles, Belgique, à l'attention de Nathalie BAUDINE (Secrétariat général - Service de la Recherche)

Tél. (32-2) 413 36 41, fax (32-2) 413 35 63

E-mail : d.i.recherche@cfwb.be Adresse internet : <http://www.servicerecherche.cfwb.be>

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Ministère de la Communauté française, 44, Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles, Belgique, à l'attention de Jean-Claude TORFS (Secrétariat général - Service de la Recherche)

Tél. (32-2) 413 36 41, fax (32-2) 413 35 63

E-mail : d.i.recherche@cfwb.be Adresse internet : <http://www.servicerecherche.cfwb.be>

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) :

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales.

- Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

Section II. Objet du marché

II.1) Description.

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

**Mission de consultance en matière statistique - Analyse des besoins**

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Services. Catégorie de services : 08

Lieu principal de prestation : Communauté française (Région wallonne et Région bruxelloise)

II.1.3) L'avis implique : Un marché public.

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat(des achats) :

La mission consiste à analyser les besoins de la Communauté française en matière statistique

sous forme de variables en tenant compte des obligations relevant de la Commission de la protection de la vie privée (y compris registre national) et du lieu où l'information est disponible.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

Objet principal : 74133000

Objet supplémentaire : 73200000

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non.

II.1.8) Division en lots : non.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : oui.

II.2) Quantité ou étendue globale.

II.2.1) Quantité ou étendue global :

Les prestataires devront remettre une offre pour la totalité des services demandés

Valeur estimée hors TVA : 30 000 EUR

II.2.2) Options : non.

II.3) Délai d'exécution ou durée du marché : 4 mois (à compter de la date d'attribution du marché).

Section III. Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions relatives au contrat.

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : 5% du montant global du marché

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement à charge du budget 2007 de la Communauté française.

Le paiement des factures aura lieu selon les modalités convenues à l'article 15 par. 2 du chapitre Ier de l'annexe de l'Arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics. Le paiement aura lieu après examen des services prestés et avis de conformité rendu par un comité d'accompagnement et après réception formelle par l'administration

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Aucune forme juridique à priori

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non.

III.2) Conditions de participation.

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Les critères de sélection qualitative doivent permettre à l'administration d'apprécier la capacité des candidats à exécuter le marché, en vérifiant s'ils ne se trouvent pas en situation d'exclusion (faillite, irrespect des obligations sociales ou fiscales,...) et s'ils disposent bien d'une capacité financière, économique, technique et scientifique suffisante.

Il est à relever que l'examen de la qualification des soumissionnaires s'effectue avant l'examen des offres, y compris sur le plan de la régularité.

La sélection qualitative des soumissionnaires s'effectuera particulièrement sur base des critères suivants :

-l'expérience acquise dans le domaine statistique ;

-les garanties financières présentées par le soumissionnaire ;

-les connaissances relatives à la protection de la vie privée.

En outre, la sélection qualitative des soumissionnaires tiendra également compte des exigences suivantes :

-niveau de qualification de la ou des personnes en charge de la mission : au minimum un

diplôme de niveau supérieur ;

-l'expérience acquise dans le domaine de l'analyse des besoins.

Ces critères seront examinés sur base des documents fournis en application de l'Arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services, et aux concessions de travaux publics.

En particulier et en vertu de ce même Arrêté, peut être exclus de la participation le soumissionnaire qui ne présente pas un extrait du casier judiciaire du soumissionnaire ou de son mandataire, conformément à l'article 69, 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> de l'A.R. du 08/01/1996.

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités pour évaluer si ces exigences sont remplies :

La Communauté française consultera également les banques de données officielles de la B.C.E., de la BNB et de l'ONSS afin d'obtenir la preuve de la capacité financière et économique du soumissionnaire.

III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Le soumissionnaire devra présenter la preuve de son expérience professionnelle et technique par trois moyens complémentaires (article 71, 1 et 2, 6, 8 et article 72, par.3, alinéas 1 et 2 de l'A.R. du 08/01/1996) :

- mention dans la liste correspondant à l'article 71, 2 des services exécutés en lien avec l'objet du marché ;

- les titres d'études et professionnels des personnes qui réaliseront la recherche prévue par le marché ou, s'il s'agit de personnes morales, l'indication des noms et qualifications professionnelles des personnes qui seront chargées de l'exécution de la recherche prévue par le marché ;

- liste des principales études et recherches menées antérieurement au marché en lien avec l'objet (commanditaire, objet, date, référence de rapports).

III.3) Conditions propres aux marchés de services.

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière : non.

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : oui.

Section IV. Procédure

IV.1) Type de procédure.

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte.

IV.2) Critères d'attribution.

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1 - Le prix - Pondération : 40%

2 - Délais d'exécution de la mission - Pondération : 35%

3 - Proposition méthodologique et plan de travail - Pondération : 25%

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectué : non.

IV.3) Renseignements d'ordre administratif.

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

STATISTIQUES - S.R. 2008/1

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents :

Date : 05/03/2008; heure : 12:00

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 11/03/2008; heure : 14:00

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée : 6 mois.

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres : date : 11/03/2008; heure : 14:00

Lieu : Boulevard Léopold II, 44, 1080 Bruxelles

Personnes autorisés à assister à l'ouverture des offres : Les personnes ayant déposés une offre

Section VI. Renseignements complémentaires

VI.1) Il s'agit d'un marché périodique : non.

VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet et/ou un programme financé par des fonds de la Communauté Européennes : non.

VI.3) Autres informations : @Ref:00688816/2008002631

VI.4) Procédures de recours.

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Conseil d'Etat, Rue de la Science, 33, 1040 Bruxelles, Belgique

E-mail : [info@raadvt-consetat.be](mailto:info@raadvt-consetat.be)

Adresse internet : <http://www.raadvst-consetat.be>

Organe chargé des procédures de médiation : Médiateur de la Communauté française, Rue des Poissonniers 11-13, boîte 7, 1000 Bruxelles, Belgique

E-mail : [courrier@mediateurcf.be](mailto:courrier@mediateurcf.be)

Tél. (32-2) 548 00 70

VI.4.2) Introduction de recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Par voie recommandée, dans les 60 jours de la notification de la décision

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenues concernant l'introduction des recours : Secrétariat général - Service de la Recherche, Boulevard Léopold II, 44, 1080 Bruxelles, Belgique

E-mail : [d.i.recherche@cfwb.be](mailto:d.i.recherche@cfwb.be)

Tél. (32-2) 413 36 41, fax (32-2) 413 35 63

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 1/2/2008(Publication gratuite en exécution de l'article 15 de l'AR du 12 janvier 2006)